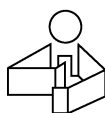
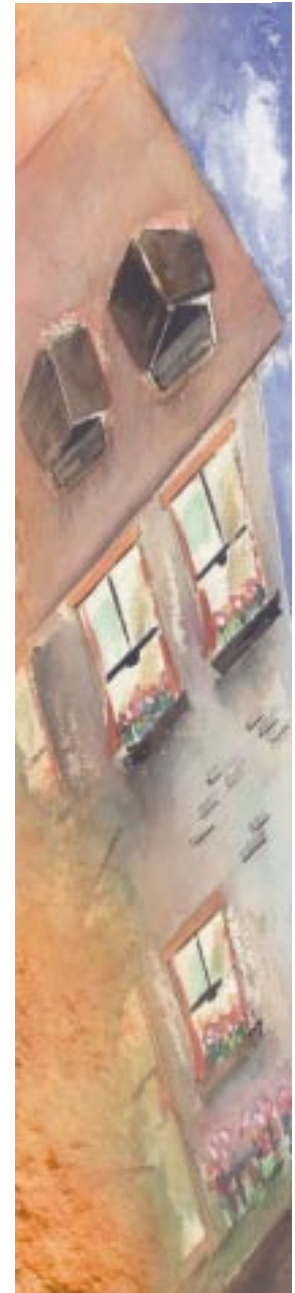


Intro II

Réseau des Groupes de ressources techniques



Présentation de l'intro	3
II-1 Présentation des GRT	5
II-2 Historique	11
II-3 Financement des GRT	15
II-4 AGRTQ	21
Résumé	25
Suivi	27



Association des Groupes
de Ressources Techniques
du Québec



ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

Présentation de l'intro



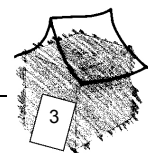
Cette introduction s'attarde sur les acteurs qui sont au cœur du développement des organismes communautaires en habitation : les Groupes de ressources techniques.

Les GRT sont présentés en tant qu'organismes communautaires et en tant qu'entreprises d'économie sociale. On fait état de leurs liens avec les organisations de base et de leur engagement dans la communauté.

Les premiers GRT se sont développés à partir de 1976. Un rappel est fait de ce développement et de l'implantation sur tout le territoire québécois. Les modes de gestion des GRT sont abordés, de même que leur financement.

Finalement, cette introduction présente l'Association des Groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ). Ce regroupement national est décrit comme lieu d'échange sur les pratiques et comme force de représentation.

*Un réseau
bien ancré*





II-1 Présentation des GRT

L'appellation **Groupe de ressources techniques** ne fait référence, au premier abord, à aucun champ d'action en particulier. Il n'y a d'ailleurs aucune définition officielle des GRT. Que sont-ils donc ?

Au fil des années, la description qui apparaît le plus fréquemment est la suivante :

Les Groupes de ressources techniques (GRT) sont des organismes sans but lucratif qui offrent soutien et expertise aux groupes de personnes qui désirent mettre sur pied un projet de coopérative ou d'organisme sans but lucratif en habitation.

Il s'agit là, évidemment, d'une définition de base. Pour réellement cerner la nature des GRT, il faut évoquer plusieurs autres éléments.

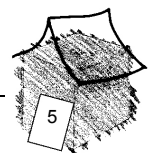
Les Groupes de ressources techniques interviennent de façon générale auprès des ménages locataires à revenu faible ou modeste.

Ils offrent leurs services aux groupes de personnes présentant des besoins particuliers. On peut mentionner notamment les personnes âgées, les familles monoparentales, les femmes victimes de violence conjugale, les personnes itinérantes, les personnes atteintes de handicaps physiques ou intellectuels, les personnes ayant des besoins de réinsertion sociale, etc. Plusieurs GRT sont également engagés auprès des communautés ethniques.

*Au cœur
de l'action*

*Qu'est-ce
qu'un GRT ?*

Clientèle et services





*Lien :
Manuel, Intro III,
Pratiques
d'intervention*

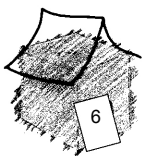
Les GRT interviennent selon une approche d'accompagnement de ces clientèles, tout au long des phases de développement d'un projet. Cette pratique, propre aux GRT, favorise l'acquisition, par les membres des groupes, des aptitudes nécessaires à la prise en main et au contrôle des destinées de leur projet. Il s'agit donc d'une approche communautaire, où le groupe demeure le maître d'œuvre de son projet.

Les GRT assistent les groupes et les guident dans l'exercice de leurs responsabilités. Ils offrent tous les services de formation, de coordination, d'organisation et de soutien technique et administratif nécessaires au développement de projets immobiliers communautaires. Plusieurs GRT peuvent également fournir leurs services dans plusieurs langues.

En plus de ces services de base, les GRT offrent aussi un support à la gestion et une formation sur mesure aux coopératives et organismes sans but lucratif d'habitation ainsi qu'à divers autres organismes de la communauté.

Les GRT interviennent en outre auprès d'organismes de logements communautaires en difficulté, que ce soit sur le plan financier, organisationnel ou immobilier. Ces interventions visent à favoriser le sauvetage ou le redressement d'organismes et à maintenir un parc de logements communautaires accessibles aux ménages à revenu faible ou modeste.

Les GRT sont présents dans la plupart des régions administratives du Québec. Leur rayon d'action leur permet de couvrir l'ensemble du territoire du Québec. Dans plusieurs régions, le GRT est le seul intervenant en





mesure d'offrir ces services de façon professionnelle et adaptée à la dynamique et aux besoins particuliers des projets de logements communautaires.

Les services des GRT sont donc très diversifiés. C'est ce qui leur permet de réunir une vaste expertise, au sein d'équipes multidisciplinaires.

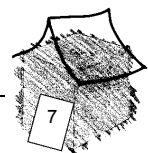
L'habitation communautaire constitue le principal secteur d'activité. Toutefois, les GRT ont progressivement élargi leur champ d'intervention pour répondre à d'autres besoins immobiliers de type communautaire.


Les GRT participent notamment à des projets d'acquisition et de rénovation d'immeubles destinés à loger des organismes communautaires et sans but lucratif. Leurs services à cet égard touchent les études de viabilité, la recherche de subventions et de financement ainsi que le soutien à l'acquisition.

Cette expertise s'étend également aux garderies, dont plusieurs ont pu bénéficier des services de GRT lors de leur implantation. Le développement actuel du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) amène d'ailleurs les GRT à intensifier leurs interventions dans ce secteur.

Dans leurs efforts de diversification de leurs services, les GRT appliquent toujours la même approche communautaire axée sur le respect de la clientèle et sur la prise en charge par les utilisateurs.

Secteurs d'activité





*Des organismes
communautaires*

Les GRT sont d'abord et avant tout des **organismes communautaires**. Cette caractéristique se reflète particulièrement dans leur mode d'administration, qui laisse une large place au milieu.

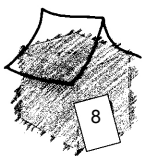
Les GRT sont en effet fondés et contrôlés par des représentants de la communauté. Au sein de leurs assemblées générales et de leurs conseils d'administration, ils sont administrés par des représentants de coopératives et d'OSBL d'habitation, des représentants d'organismes du milieu et/ou par des bénévoles de la communauté. Les membres des équipes de travail y participent également, sous forme de cogestion et même d'autogestion.

En tant que ressources communautaires, ils entretiennent des liens étroits avec les collectivités et les milieux où ils sont implantés.

Profondément enracinés et engagés dans leur communauté, les GRT collaborent activement avec les autres intervenants œuvrant dans le domaine du logement. On retrouve souvent les GRT au sein de comités de citoyens ou de comités logement.

Les GRT participent ainsi à la concertation dans leur milieu, afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des ménages locataires à faible et modeste revenu.

Par une approche communautaire, les GRT forment les ménages locataires afin que ceux-ci prennent eux-mêmes les décisions concernant le développement et la gestion de leur projet immobilier.





Dans toutes leurs actions, les GRT interviennent selon les valeurs coopératives de l'entraide, de l'égalité et de la démocratie.

Les GRT interviennent à la fois dans le domaine social et dans le domaine économique. À cet égard, ils s'inscrivent pleinement dans le courant de l'économie sociale.

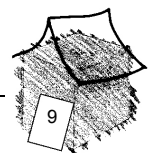
Leurs racines les amènent à partager les luttes populaires contre l'exclusion et la pauvreté et pour l'amélioration du tissu social, des conditions d'habitat et de la qualité de vie. Leurs activités ont un impact structurant sur le patrimoine bâti et contribuent à la création d'une richesse collective.

En tant que développeurs et accompagnateurs, les GRT visent la transformation sociale. Leurs actions entraînent la création de logements de qualité, à prix abordable, dans un esprit de prise en charge de leurs conditions de logement par les ménages locataires.

Leurs interventions mènent à la création et au maintien d'une richesse collective, grâce à la rénovation du patrimoine immobilier et à la revitalisation de quartiers et même de villages entiers.

L'impact des GRT se reflète autant dans la communauté que chez les individus.

*Des entreprises de
l'économie sociale*





II-2 Historique

Au tournant du troisième millénaire, les Groupes de ressources techniques atteignent le quart de siècle d'existence. Bien qu'encore jeunes sur le plan historique, leur longévité est remarquable en tant qu'organismes communautaires.

Le développement des GRT s'est fait en parallèle de l'évolution de la société québécoise. Il est également lié à la disponibilité des programmes gouvernementaux de développement de logements communautaires.

La crise du logement du début des années 1970 est la trame de fond de la naissance des GRT. À cette époque, des milliers de locataires doivent faire face à des hausses de loyer fulgurantes, des expulsions, des démolitions de logements, etc.

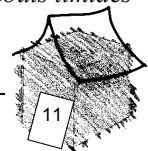
La spéculation foncière est en plein essor. Le développement urbain se fait de façon aveugle et « sauvage », entraînant dans son sillage la destruction de quartiers complets, principalement à Montréal et à Québec.

Lentement, la mobilisation s'organise. Des groupes de locataires s'unissent pour protéger le patrimoine immobilier des vieux quartiers et défendre leurs concitoyens les plus démunis.

Les luttes populaires et les revendications des locataires forcent les gouvernements, à partir de 1974, à offrir des programmes de subvention à la rénovation et à la construction de logements, accessibles aux coopératives et aux organismes sans but lucratif.

*Une expertise
de longue date*

*Lien :
Manuel, Intro IV,
Programmes et
subventions,
IV-1 Débuts timides*





C'est dans ce contexte de lutte que les premiers GRT voient le jour en 1976. Ils sont issus des mobilisations populaires pour la revitalisation des quartiers et la défense des locataires. Ils découlent de l'initiative de groupes de locataires résolus à prendre en charge eux-mêmes leurs conditions de logement.

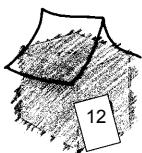
Les GRT sont appuyés par les comités de citoyens et autres groupes de militants. Ils s'inscrivent dans le prolongement des actions des cliniques d'architecture populaire des Universités McGill, Montréal et Québec et des écoles de service social.

En 1977, la Société d'habitation du Québec (SHQ) crée le programme LOGIPOP, qui accorde une subvention de fonctionnement aux GRT. L'objectif est d'offrir aux ménages à revenu faible et modeste l'accès à l'aide technique nécessaire à la conception et à la réalisation de leur projet communautaire. On souhaite également accroître l'utilisation au Québec des programmes fédéraux de développement.

À partir de ce moment, le développement des GRT s'accélère et ceux-ci se déploient sur l'ensemble du territoire québécois.

La plupart des GRT ont des territoires délimités. Certains GRT ont cependant un statut « ad hoc », c'est-à-dire que leur existence est liée à un projet particulier et donc limitée dans le temps.

En 1984, le Québec compte 39 GRT. C'est le sommet du développement du réseau. Graduellement, le nombre de GRT déclinera.

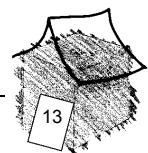




La diminution des subventions pour le développement des coopératives et OSBL et les compressions répétées des subventions de fonctionnement ont raison d'un certain nombre de groupes. Ces disparitions se font par fermeture ou par fusion.

Au tournant du siècle, le nombre de GRT se stabilise à 26 groupes.

Au fil de ces années, les programmes de développement de logements, les outils et conditions de travail ont beaucoup changé. Par contre, les GRT sont toujours animés par les mêmes objectifs qui prévalaient à leur naissance.





II-3 Financement des GRT

Pour assurer leur survie financière, les GRT disposent de deux sources de financement : la subvention de fonctionnement et les honoraires professionnels.

Malgré cela, le financement des GRT a toujours été une source majeure de préoccupations. Compte tenu des aléas de la production et des compressions gouvernementales, peu de GRT sont assurés d'une sécurité financière.

Un portrait effectué par la SHQ à partir des états financiers des GRT entre 1994-1995 et 1997-1998 établissait la provenance des revenus de la façon suivante :

- subvention SHQ : 18 %;
- subventions autres : 11 %;
- honoraires professionnels : 66 %;
- autres revenus : 5 %.

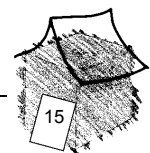
Les subventions autres que celle de la SHQ proviennent de sources gouvernementales diverses (ex. : ministère de l'Éducation, ministère de la Solidarité sociale, etc.). Ces subventions sont souvent ponctuelles et font rarement l'objet d'un engagement à long terme.

La subvention de fonctionnement est versée par la SHQ. Elle représente la base du financement des GRT. Cette subvention apparaît pour la première fois en 1977. Elle se situe alors à un niveau de 50 000 \$ par GRT.

Jusqu'en 1992, l'attribution de cette subvention est liée à la signature d'une convention entre le GRT et la SHQ. La convention sera abandonnée à partir de cette date. Cette

*Le nerf
de la guerre*

*Subvention de
fonctionnement*





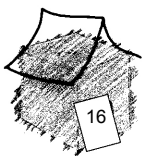
convention précise les services qui doivent être offerts par le GRT :

- information générale;
- conseil sur l'achat d'immeuble;
- aide légale;
- aide technique pour les plans et devis;
- recherche de financement et de subventions;
- organisation des travaux;
- gestion initiale du projet;
- formation des membres de l'organisme.

En 1983, la subvention est augmentée à 54 000 \$ pour les GRT travaillant à l'extérieur des communautés urbaines de Montréal et de Québec.

Cette situation demeure stable jusqu'en 1987. À la suite d'une évaluation du réseau des GRT par la SHQ, une série de compressions de la subvention débutent en 1988. Ces compressions ont pour objectif de réduire le nombre de GRT en provoquant des fermetures ou des fusions.

De 1988 à 1990, la subvention subit des compressions de l'ordre de 25 % par année. En 1990, après entente avec l'AGRTQ, les GRT sont classés en quatre sous-groupes, fondés sur leur milieu d'implantation et leur territoire d'activité. Ce classement permet de reconnaître les différences importantes dans le potentiel de développement de projets ainsi que les conditions particulières dans lesquelles travaillent les GRT. Ces sous-groupes se voient ainsi attribuer des subventions différentes, liées à leur contexte de production :





- régions éloignées : 54 000 \$;
- régions : 36 000 \$;
- zones métropolitaines : 27 000 \$;
- île de Montréal : 18 000 \$.

En 1994, l'enveloppe globale est réduite à nouveau, de 30 % cette fois; elle s'établit ainsi à un peu plus de 650 000 \$. En 1996, l'AGRTQ se voit confier l'enveloppe globale de la subvention de fonctionnement. C'est elle qui recommande à la SHQ la répartition des subventions à ses membres. Cette enveloppe baisse alors à un peu plus de 400 000 \$.

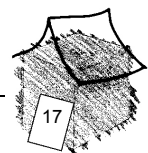
En 1997, l'enveloppe est toutefois ramenée à 600 000 \$. C'est cette enveloppe qui prévaut toujours au début des années 2000. Sa répartition se fait de la façon suivante :

- régions éloignées : 47 700 \$;
- régions : 29 700 \$;
- zones métropolitaines : 23 700 \$;
- île de Montréal : 17 700 \$.

Le maintien de la subvention de fonctionnement a fait l'objet d'une lutte constante de la part des GRT. Des énergies considérables ont été déployées afin de préserver ce montant de base, seule planche de salut pour plusieurs GRT.

Les honoraires professionnels représentent la source la plus importante de financement pour les GRT. Ils proviennent des services livrés aux coopératives et OSBL pour le développement de leurs projets immobiliers.

*Honoraires
professionnels*





*Lien :
Manuel, M-4,
Contrat du Groupe
de ressources
techniques,
Annexe 4-A*

Les services à offrir sont définis conjointement par la SHQ et l'AGRTQ. Les honoraires sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des projets. Leur barème est fixé par la SHQ.

Les honoraires professionnels sont en soi une intéressante source de revenus pour les GRT. Ils présentent toutefois deux contraintes importantes.

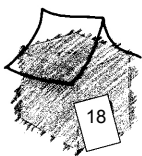
La première contrainte, majeure, est liée au potentiel de développement de projets des GRT. Les GRT sont en effet tributaires de l'existence de programmes gouvernementaux de développement de même que du nombre d'unités qu'ils permettent de réaliser.

Sans programme, il n'y a pas de production d'unités, ni d'honoraires. Avec un programme, il faut encore que celui-ci soit adéquat, corresponde aux réalités du milieu dans lequel le GRT évolue et que les instances régionales collaborent à la réalisation d'unités.

La seconde contrainte a trait au temps nécessaire pour concevoir un projet et pour mener à terme sa réalisation. En général, l'ensemble du travail s'étire sur deux années. Il ne s'agit donc pas d'une opération qui dure uniquement le temps des travaux de rénovation ou de construction.

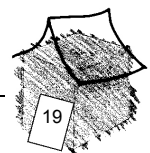
L'étalement dans le temps des honoraires perçus dilue considérablement leur impact sur la situation financière des GRT.

Comme les honoraires professionnels représentent les deux tiers de leurs revenus, les GRT sont vulnérables par rapport aux politiques gouvernementales en matière de logement communautaire. Ils doivent constamment se battre pour





obtenir des programmes permettant de produire des unités de logement de qualité, en nombre suffisant, partout au Québec.





II-4 AGRTQ

Compte tenu de leur caractère communautaire et des objectifs de concertation et d'entraide qu'ils poursuivent, les GRT ont tendance à se regrouper entre eux.

Dès le début des années 1980, c'est sur une base régionale que les GRT se regroupent. On peut identifier trois regroupements officiels :

- La Table des GRT de Montréal, qui regroupe l'ensemble des GRT œuvrant sur l'île de Montréal.
- La Table des GRT de l'Est, qui rassemble tous les groupes de l'est de la province. Après quelques années, ce réseau s'est donné une existence légale sous le nom de *Conseil des ressources alternatives en habitation* (CORAH).
- La Table de la Montérégie, constituée par tous les groupes de cette région.

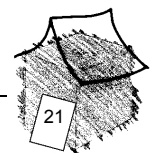
Ces regroupements sont des lieux d'échange sur les pratiques et les techniques. Ils constituent des forums de discussion sur la philosophie d'intervention, les stratégies de développement et les enjeux posés par l'avenir.

Petit à petit, ces regroupements développent entre eux un processus d'échange et d'interrelation. Cette nouvelle dynamique laisse apparaître un besoin supplémentaire de regroupement.

Les trois tables entreprennent donc un processus d'intégration progressive qui mène à la mise sur pied d'un regroupement sans but lucratif national des GRT.

*Un leader
national*

Les origines





La mission

L'Association des Groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) est créée en février 1989.

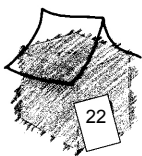
Face aux multiples compressions des subventions de fonctionnement des GRT, le premier objectif concret de l'AGRTQ est de favoriser la consolidation et le développement du réseau.

Les GRT membres de l'AGRTQ ont une philosophie d'intervention commune. Ils poursuivent tous le même grand objectif : favoriser l'autonomie et la prise en charge de leurs conditions de logement par les ménages à revenu faible et modeste.

L'AGRTQ agit à la fois comme lieu d'échange sur les pratiques, comme outil de promotion de ces pratiques et comme force de représentation de ses membres.

Les objets inscrits aux lettres patentes qui ont donné naissance à l'association constituent la mission de l'AGRTQ. Nous les reproduisons ici intégralement :

- Favoriser le regroupement des groupes de ressources techniques travaillant dans le domaine de l'habitation coopérative et sans but lucratif et autres formes de logements sociaux.
- Favoriser le développement et la consolidation du réseau des Groupes de ressources techniques.
- Favoriser la concertation de l'action de ses membres.
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des différents intervenants.





- Favoriser la recherche, la vulgarisation et la diffusion sur des questions d'habitation et d'aménagement; le partage des ressources et des expériences.
- Développer et faire connaître une pratique et une expertise alternatives de l'habitation et de l'aménagement :
 - qui favorise la prise en main du contrôle de l'environnement par les usagers;
 - qui favorise les solutions collectives aux problèmes du logement et de l'aménagement.
- Participer à la défense des intérêts du mouvement coopératif en habitation et participer à son développement.

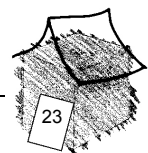
Cette mission initiale est toujours d'actualité, plus de 10 ans plus tard. Revisitée périodiquement, elle a toujours été réaffirmée.

Au cours des dernières années, les membres ont ajouté un nouvel objet, identique au dernier mentionné, mais portant sur les organismes sans but lucratif.

Fidèle à sa mission, l'AGRTQ a, depuis ses débuts, concentré ses efforts et ses ressources sur le maintien et l'amélioration des programmes de développement de logements communautaires, le soutien à ses membres et la concertation des intervenants du milieu communautaire en habitation.

Elle a d'abord été au cœur des discussions menant à la mise en place du *Programme d'achat-rénovation pour les coop et les OSBL* (PARCO). Comme membre fondateur du *Fonds québécois d'habitation communautaire*, l'AGRTQ a

Les actions





contribué à l'élaboration du programme AccèsLogis et à ses modifications subséquentes.

Grâce au travail en partenariat de ses membres, l'AGRTQ participe à l'avancement des programmes et à la recherche de solutions novatrices pour le développement du parc immobilier collectif.

L'AGRTQ développe et encourage l'échange d'expertises entre ses membres dans le but de faciliter l'exercice de leurs tâches. Elle favorise également les liens de collaboration et la concertation avec les différents acteurs appelés à intervenir directement ou indirectement dans le domaine du logement communautaire.

L'AGRTQ est considérée comme un intervenant majeur par les gouvernements et leurs agences (SHQ, SCHL), par les municipalités et par l'ensemble des organismes liés à l'habitation communautaire.

En 1992, l'*Association canadienne pour l'habitation et la rénovation urbaine* (ACHRU) a reconnu l'engagement des GRT dans le domaine de l'habitation et de l'action communautaire en remettant le prix Graham Emslie à l'AGRTQ.



Réseau des Groupes de ressources techniques

✓ **Les GRT**

- Organismes communautaires
- Entreprises d'économie sociale

Les GRT sont administrés par des représentants de coopératives et d'OSBL en habitation, par des représentants bénévoles de la communauté et/ou par les équipes de travail elles-mêmes (cogestion, autogestion).

Les GRT offrent assistance et expertise aux groupes de personnes qui désirent mettre sur pied un projet de coopérative ou d'organisme sans but lucratif en habitation.

La diversité des services qu'ils offrent permet aux GRT de réunir une vaste expertise à l'intérieur d'équipes multidisciplinaires.

Profondément enracinés et engagés dans leur communauté, les GRT sont présents au sein de plusieurs comités logement et comités de citoyens. Cultivant leurs liens avec les communautés ethniques, ils offrent leurs services dans plusieurs langues.

✓ **Historique**

Les premiers GRT ont vu le jour en 1976.

Le développement du réseau s'est fait de façon accélérée jusqu'au début des années 1980.

En 1984, on dénombrait 39 GRT.

Les GRT sont présents dans toutes les régions administratives du Québec.

✓ **Financement**

Le financement des GRT a toujours été source de préoccupations. Essentiellement, il provient de deux sources :

▪ **Subvention de fonctionnement :**

- Elle est versée par la Société d'habitation du Québec (SHQ).
- En 1977, elle représentait 50 000 \$ par GRT. En 1983, une somme additionnelle de 4 000 \$ a été accordée aux GRT œuvrant en dehors du territoire des communautés urbaines de Montréal et de Québec.
- À partir de 1988, la subvention de fonctionnement a subi une série de compressions.
- La revendication d'un niveau de subvention adéquat et stable est toujours un enjeu majeur.

▪ **Honoraires professionnels :**

- Ces honoraires proviennent du développement des projets.
- Ils sont tributaires du nombre d'unités pouvant être développées.
- Étant donné que le travail de développement d'un projet s'échelonne souvent sur plus de deux ans, les honoraires permettent difficilement d'assurer la stabilité financière.

✓ **AGRTQ**

Les GRT se sont d'abord regroupés sur des bases régionales :

- Table de Montréal;
- Table de la Montérégie;
- Conseil des ressources alternatives en logement (CORAH).

En 1989, ces regroupements régionaux s'unissent pour créer une organisation nationale.

L'AGRTQ a pour objectif de favoriser le développement et la consolidation du réseau.

Elle est considérée comme un intervenant majeur par les agences gouvernementales (SHQ, SCHL), les municipalités et les autres organisations du secteur.

Elle est au cœur de tous les débats entourant l'habitation communautaire.

Elle est en constante recherche pour améliorer et développer les programmes de subvention.

